

Foire aux questions (FAQ)

Comment adapter un montant à l'aide de l'indice des prix à la consommation ?

La méthode de calcul d'une révision d'un prix est une règle de trois

Nouveau montant =

$$\frac{\text{Montant initial} \times \text{IPC à la date de la revalorisation}}{\text{IPC de base}}$$

Il faut :

- Le montant initial
- L'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant à la date du prix initial
- (=IPC de base)
- Et l'IPC à la date de revalorisation (en général le dernier IPC disponible)

Quelle est la base légale de l'échelle mobile des salaires ?

La base légale est fournie par :

1. L'article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.
2. Loi du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et traitements.

La loi du 27 mai 1975 se limite à dire que « *Les taux des salaires et traitements résultant de la loi, de la convention collective et du contrat individuel de travail sont adaptés aux variations du coût de la vie conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat* », sans apporter des précisions supplémentaires.

Toutes les dispositions régissant le fonctionnement du système de l'échelle mobile sont ainsi fixées dans l'article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015.

Qu'est-ce que l'inflation ?

L'inflation est un phénomène économique qui se caractérise par une hausse générale des prix des biens et services sur une période prolongée. C'est-à-dire qu'en cas d'inflation, une même somme d'argent permet d'acheter de moins en moins de biens et services. La déflation est le contraire de l'inflation. Elle se caractérise par une baisse générale des prix dans le temps. Ce phénomène peut par exemple être dû à une faible demande de biens et de services, qui contraint les entreprises à réduire les prix de leurs produits et services, ainsi une baisse de la demande de pétrole fait baisser son prix.

Comment l'inflation est-elle mesurée ?

Pour mesurer l'inflation, un panier de biens et de services représentatifs du consommateur moyen est observé. L'évolution des prix de biens et services de ce panier est alors mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le taux d'inflation est la variation en pourcentage de cet indice sur une période donnée :

Si, par exemple, l'IPC est passé de 120 à 123, l'inflation est de $(123-120)/120 = 0,025 = 2,5\%$. Le taux d'inflation annuelle désigne le pourcentage d'augmentation de cet indice sur une année.

Qu'est-ce que le pouvoir d'achat ?

Le pouvoir d'achat correspond au revenu disponible réel, c'est-à-dire au revenu disponible ajusté par l'inflation. Le revenu disponible se compose du salaire, auquel s'ajoute les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages ou encore les prestations sociales. Le pouvoir d'achat augmente lorsque le revenu augmente plus vite que l'inflation. Inversement, le pouvoir d'achat diminue lorsque la hausse du revenu est plus faible que la hausse de l'inflation.

Pourquoi mon taux d'inflation personnel semble-t-il plus élevé ?

L'inflation mesurée par l'indice représente seulement une mesure de la situation moyenne. Elle diffère des mouvements de prix constatés par chaque consommateur individuellement. De ce fait, certains ménages connaîtront un taux d'inflation supérieur de leur panier personnel ou, inversement, un taux d'inflation personnel plus faible.

Quels sont les utilisations des données sur l'inflation ?

Au niveau national, les données sur l'inflation établies par le STATEC sont utilisées notamment pour déterminer l'indexation des salaires. Ce mécanisme a pour but de maintenir le pouvoir d'achat des ménages. Au niveau européen, Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes, utilise les chiffres des instituts de statistique nationaux pour déterminer l'inflation dans la zone euro. La Banque Centrale Européenne (BCE) et les banques centrales de l'euro-système se basent sur ces données pour mettre en œuvre la politique monétaire de la zone euro.